Réf. Farde e-Assemblées : 2668598

N° OJ : 88

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/09/2025

Objet : Tourisme.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 23.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983
;
Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 et 56110/32101 du budget ordinaire 2025.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 23.000,00 EUR réparti comme suit aux associations suivantes :

* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2025 :
- 8.000,00 EUR à l'asbl Les voyageurs sans bagage pour le festival B-EQUAL 2025;

* à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2025 :
- 15.000,00 EUR à la srl Not Another Copy pour le festival Woodblocks 2025.

Annexes :